

## **DECISION du BUREAU SYNDICAL du SCoT ROVALTAIN Drôme-Ardèche**

**Le 24 février 2023 à 8H30** se sont réunis à Alixan les membres du bureau

Etai<sup>ent</sup> présent(e)s : Xavier ANGELI, Jean-Louis BONNET, Jacques DUBAY, Yann EYSSAUTIER, Dominique GENTIAL, Philippe HOURDOU, Michel MIZZI, Jean-Paul VALETTE, Jean-Louis VASSY.

Etai<sup>ent</sup> excusé(e)s : Lionel BRARD, Michel BRUNET, Françoise CHAZAL, Sylvie GAUCHER, Philippe LABADENS, Fabrice LARUE, Franck SOULIGNAC.

Date de convocation : 15 février 2023 - Nombre de membres en exercice : 17 - Nombre de membres présents : 9 - Nombre de pouvoirs : 0

### **Objet : Avis du syndicat mixte sur le projet de révision du PLU de Chatuzange-le-Goubet**

Vu la délibération n°16-16 du comité syndical approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale,

Vu la délibération n°22-02 du 1<sup>er</sup> février 2022 du comité syndical déléguant au Bureau l'émission des avis sur les documents d'urbanisme devant être compatibles avec le SCoT,

Vu le projet de révision du PLU de la commune de Chatuzange-le-Goubet transmis par la commune au Syndicat le 23 décembre 2022,

Vu les remarques de la commission sur les documents d'urbanisme réunie le 14 février 2023,

Considérant l'analyse technique des services du syndicat mixte au regard des dispositions du DOO,

Considérant que la commune a traduit de manière satisfaisante les orientations et objectifs du SCoT dans son projet de révision du Plan Local d'Urbanisme,

#### **LE BUREAU SYNDICAL,**

après délibération et à l'unanimité des membres votants soit 9 voix pour,

#### **DÉCIDE :**

#### **De donner un avis favorable sur le projet d'élaboration du PLU de la commune de Chatuzange-le-Goubet et de formuler les remarques suivantes :**

- Le rapport de présentation gagnerait :

- à justifier de l'adéquation de la ressource en alimentation en eau potable et pour l'assainissement avec le projet de développement communal ;
- à remplacer la carte présente en Partie 1 - p104 - qui ne figure pas dans les documents opposables du SCoT.

- L'OAP « Plaine de Pizançon » gagnerait à inscrire un maillage continu pour les cheminements modes doux afin de garantir le lien entre les zones urbanisées et les transports en commun.

- De manière à conforter la qualité environnementale du projet et afin de lutter contre les îlots de chaleur, l'OAP « rue du Vercors » gagnerait à préciser la manière dont sera prise en compte de la gestion des eaux pluviales pour les zones de stationnements et parking.

#### **D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente.**

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.*

**Lionel BRARD**  
  
Président